

## Les associations de locataires ont la parole...

Les 5 associations de locataires CLCV, CNL, CSF, Indecosa CGT et CGL ont proposé un article sur le rapprochement Actis / Grenoble Habitat. Pour des raisons de forme et de fond, Actis n'a pas souhaité relayer cet article. Vous trouverez toutefois ci-dessous leur coordonnées.

### Confédération Syndicale des Familles (CSF)

CSF • 04 76 44 51 71 • [udcsf38@la-csf.org](mailto:udcsf38@la-csf.org) • [www.lacsf38.org](http://www.lacsf38.org)

### INDECOSA-CGT

INDECOSA-CGT • 09 65 16 96 16 • [indecosacgtisere@orange.fr](mailto:indecosacgtisere@orange.fr)

### Confédération Nationale du Logement (CNL)

CNL Isère • Maison des associations, 6 rue Berthe-de-Boissieux • 38000 Grenoble • [contact@cnl-isere.fr](mailto:contact@cnl-isere.fr)

### Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

CLCV38 • 04 76 22 06 38 • [isere@clcv.org](mailto:isere@clcv.org) • [www.clcv-isere.org](http://www.clcv-isere.org)

### Confédération générale du logement (CGL)

CGL Isère • 07 68 45 89 70 • [cglisere@gmail.com](mailto:cglisere@gmail.com) • [www.lacgl.fr](http://www.lacgl.fr)

## Questions Réponses

### Je souhaite souscrire à la fibre pour mon accès internet, comment faire ?

*Patrick, locataire*

Pour pouvoir installer la fibre dans votre appartement, il faut que votre immeuble soit raccordé à celle-ci. Les opérateurs de téléphonie sont en mesure de le tester lorsque vous les contactez. Vous pouvez souscrire un abonnement internet fibre proposé par l'opérateur d'immeuble (il devient alors aussi votre opérateur commercial), ou faire appel à un autre opérateur.

En effet, à compter de trois mois après l'installation de l'accès à la fibre, les résidents de l'immeuble ont la possibilité de faire appel à l'entreprise de leur choix.

Une fois le rendez-vous fixé, il est impératif de prévenir Actis afin qu'un agent puisse se déplacer pour permettre l'accès au technicien de votre opérateur. Pour cela contactez votre agence à minima 48 h avant le rendez-vous.

Il vous appartient de veiller à la bonne réalisation des travaux. Toute dégradation dans votre logement (retrait de prise antenne, etc) vous sera facturée à l'état des lieux sortants.

## Enquêtes SLS/OPS

Comme le prévoit la Loi, vous allez recevoir début novembre les questionnaires pour les enquêtes « Supplément de loyer de Solidarité » et « Occupation du Parc Social ».

Ces enquêtes sont nécessaires au bon fonctionnement de votre organisme et donc à la qualité du service qui vous est rendu. **Elles sont rendues obligatoires par la Loi** (respectivement articles L 441-9 et L442.5 du Code de la Construction et de l'Habitation)

En cas de non réponse, après relance, l'organisme est contraint d'appliquer des sanctions financières :

- **OPS : pénalités de 7,62 € par mois entier de retard**
- **SLS : indemnité pour frais de dossier de 25 € et application mensuelle du supplément de loyer MAXIMUM**

L'enquête se présente sous forme d'informations à cocher et est l'occasion de nous signaler tout changement de situation.

Vous pouvez déjà préparer votre avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020, ainsi que si nécessaire, votre carte mobilité inclusion. Les modalités de réponse vous seront précisées dans le courrier de début novembre.



### CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

#### Territoire Paul-Cocat

Agence Abbaye-Jouhaux / Agence Teisseire  
Tél. 04 76 25 01 03  
[agence-abbaye@actis.fr](mailto:agence-abbaye@actis.fr)  
[agence-teisseire@actis.fr](mailto:agence-teisseire@actis.fr)

#### Territoire Marie-Reynoard

Agence Capuche / Agence  
Villeneuve-Village Olympique-Vigny Musset  
Tél. 04 76 40 08 23  
[agence-capuche@actis.fr](mailto:agence-capuche@actis.fr)  
[agence-vovn@actis.fr](mailto:agence-vovn@actis.fr)

#### Territoire Jean-Jaurès

Agence Berriat-Centre Ville  
Agence Mistral Eaux-Clares  
Tél. 04 76 03 72 30  
[agence-berriat@actis.fr](mailto:agence-berriat@actis.fr)  
[agence-mistral@actis.fr](mailto:agence-mistral@actis.fr)

### NOS AGENCES VOUS ACCUEILLENT :

À partir du 1<sup>er</sup> octobre (sauf affichage spécifique lié à la crise sanitaire) :

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30  
Les mardis et jeudi, uniquement sur rendez-vous les après-midi  
Accueil téléphonique de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

### MON ESPACE LOCATAIRE EN LIGNE :

[www.actis.fr](http://www.actis.fr)

24 h/24



# Relief



LETTRE TRIMESTRIELLE  
DES LOCATAIRES

N°126 SEPTEMBRE 2021



## Édito

En cette rentrée 2021, nous avons le plaisir de voir se déployer la vaste campagne de sensibilisation sur le risque incendie dans l'habitat, initiée en début d'année, et qui va se poursuivre jusqu'en 2022.

Un incendie domestique a lieu toutes les deux minutes en France... Les feux d'habitation sont le motif principal d'intervention des sapeurs-pompiers. Actis, compte en moyenne 25 incendies par an dans ses résidences, chiffre en augmentation ces dernières années. En tant que bailleur, nous sommes convaincus d'avoir un rôle à jouer pour informer et sensibiliser les locataires.

C'est grâce à un travail partenarial que nous pouvons proposer toute une palette d'actions et notamment au lien fort tissé avec deux classes de pompiers juniors des collèges Lucie Aubrac et Olympique de Grenoble.

Ces collégiens ont créé des vidéos et supports d'informations (voir article en page 2) destinés aux habitants : percutants, simples et précis.

En parallèle, nos équipes, en lien avec les acteurs de cette campagne organisent des animations en pied d'immeubles cet automne, pour vous initier aux attitudes préventives à mettre à œuvre dans le cadre d'un incendie domestique.

J'espère que vous apprécierez de recevoir ces conseils avisés et que vous serez nombreux à pouvoir participer.

Elisa Martin,  
Présidente

## repères

## L'Atelier de la Villeneuve d'Actis

**Mercredi 30 juin, un nouveau lieu ouvrira ses portes pour les locataires Actis, au 54 Galerie de l'Arlequin.**

Cet appartement transformé en lieu ressource servira au même titre que l'Atelier des Habitants sur Mistral et Ma Petite Boîte à Outils sur Jouhaux, espace d'échanges et de pratiques avec les habitants ou entre professionnels.

Pour rappel, les ateliers proposés par Actis, collectifs, ludiques et participatifs sont organisés tout au long de l'année.

Ils sont animés par des intervenants professionnels. Les thématiques sont liées à l'entretien de son appartement et l'amélioration de son quotidien.

Au programme : bricolage et entretien du logement, jardinage, économies d'énergies, santé, vieillissement et maintien à domicile, ...

Pour connaître le programme des ateliers et vous y inscrire, rendez-vous sur : [www.actis.fr/locataires-logement-actis/mon-logement/nos-ateliers-actis/](http://www.actis.fr/locataires-logement-actis/mon-logement/nos-ateliers-actis/)

### Hors-série spécial Seniors toujours disponible



Pour la première fois Actis a publié un numéro de Relief Hors-série Seniors. Au sommaire, des actus, des conseils, des infos pratiques et des initiatives à découvrir. Il a été envoyé avant l'été aux locataires de plus de 65 ans. Si vous souhaitez le recevoir, faites-en la demande à [relief@actis.fr](mailto:relief@actis.fr).

### Chiffre clé

160 000 euros



C'est le montant consacré à des chantiers éducatifs en 2020.

12 chantiers réalisés par 76 personnes en parcours d'insertion.

Pour des travaux variés dans les résidences : réfection de peintures, travaux d'espaces verts, etc.

## événements

### Prévenir les incendies : la campagne continue

Le travail mené par Actis avec les collégiens jeunes pompiers des collèges Lucie-Aubrac et Olympique à Grenoble se poursuit en cette nouvelle année scolaire.

Les vidéos réalisées par les jeunes, sur la prévention et les gestes à adopter en cas d'incendie, sont désormais disponibles sur le site [actis.fr](http://actis.fr) et sur Youtube. À découvrir au plus vite !

Les équipes d'Actis accompagnées des pompiers volontaires et professionnels de l'association Previsc organisent dès septembre plusieurs temps d'échanges en pied d'immeuble, et ce durant tout l'automne. Les locataires seront informés par affichage dans les halls des interventions et animations prévues.



Enfin, un document de prévention, réalisé par les pompiers juniors du Collège Lucie-Aubrac, est désormais disponible en agence, traduit dans une dizaine de langues, et également sur le site [actis.fr](http://actis.fr).

Il précise les bons comportements à adopter lorsqu'il y a le feu dans un immeuble : dans quel cas faut-il évacuer le bâtiment ou au contraire se confiner chez soi ?

Autant d'outils et d'actions ayant vocation à sensibiliser le plus grand nombre de personnes pour acquérir les attitudes préventives dans le cadre d'un incendie domestique. L'enjeu est capital.

## jeux

### La photo mystère du Relief de Juin était :

Gros plan sur une fenêtre de l'immeuble Le Haut-Bois, Quartier Flaubert à Grenoble.



**Une première en France** : un immeuble de grande hauteur, passif, construit tout en bois en zone sismique 4/5, il est entièrement recouvert de Zinc et ne passera pas inaperçu le long de la ligne de tram A.

### Nouvelle photo mystère : Où a été prise cette photo ?



Envoyez votre réponse à [relief@actis.fr](mailto:relief@actis.fr). Les 3 premiers à donner la bonne réponse recevront un petit cadeau.

## vie pratique

### Entretien du logement qui fait quoi ?

Pour rester en bon état, votre logement et ses équipements doivent être entretenus régulièrement.

Concrètement, il s'agit de petits travaux devant être entrepris pour maintenir le logement dans un bon état de propreté et de salubrité, et pour le maintenir dans un état quasi identique à celui mentionné dans l'état des lieux d'entrée.

**LE SÉJOUR**

**À votre charge**

- 1 Changez les lames de parquets détériorés
- 2 Entretenez et remplacez si nécessaire les bras de manoeuvre et cardans ou les sangles
- 3 Graissez les paumelles et les gongs
- 4 Nettoyez les volets PVC avec une éponge humide
- 5 Ne percez pas les menuiseries PVC et remplacez, si nécessaire, les joints intérieurs des fenêtres
- 6 Remplacez les poignées cassées
- 7 Remplacez les vitres cassées et contactez votre assurance
- 8 Utilisez des crochets, des chevilles appropriés
- 9 Maintenez en état de propreté les peintures, papiers peints

**À la charge d'Actis**

- 10 Si le chauffage est électrique
- 11 Menuiseries et volets

**À la charge d'une entreprise de maintenance**

- 12 Si le chauffage est collectif ou individuel gaz

**Conseil pratique**

**Le chauffage**  
On a bien raison d'associer le confort de son habitat à la qualité du chauffage. Encore faut-il que la diffusion de la chaleur ne soit pas gênée.

**Les bons gestes :**

- si votre logement est équipé de convecteurs électriques, nettoyez-les régulièrement en aspirant les poussières,
- ne posez pas de tablettes sur les radiateurs ou sur les convecteurs,
- évitez de mettre du linge à sécher sur ces appareils, faute de quoi vous provoqueriez un dégagement anormal d'humidité et l'apparition de moisissures dans votre logement,
- pour votre sécurité et celle de votre famille, ne démontez jamais les radiateurs.

**Notre conseil**  
Lorsque vous aérez votre logement, pensez à fermer les radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres. Vous ferez ainsi la chasse au « gaspi ».

Les 3 acteurs de l'entretien de votre logement :

#### Le locataire : Vous

En tant que locataire, vous devez effectuer l'entretien courant de votre logement afin de le conserver en bon état. À ce titre, nous vous conseillons de réaliser les menues réparations qui vous incombent dès qu'elles s'avèrent nécessaires, car plus vous attendez, plus elles vous coûteront cher.

#### Le propriétaire : Actis

En tant que propriétaire, Actis est chargé des grosses réparations, à moins qu'elles ne soient nécessitées par des dégradations dont vous seriez responsable. Dans ce cas, les travaux seraient entièrement à votre charge.

En effet, au moment de votre départ (lors de l'état des lieux de sortie), si vous n'avez pas réalisé ces travaux, Actis devra les faire effectuer, à vos frais, par un prestataire.

#### Les entreprises

Pour plus de facilité, certains travaux d'entretien à la charge du locataire ont été confiés à des entreprises, notamment pour les installations sanitaires et la Ventilation Mécanique Contrôlée de votre logement. Si votre logement n'est pas concerné par un tel contrat, cet entretien est à votre charge.

#### Brochure « Qui fait quoi ? »

Un document de référence, le « Qui fait quoi ? » vous explique en détail les travaux d'entretien et surtout leur répartition entre locataire, propriétaire et entreprise.

Ce document fera peau neuve à l'automne 2021, avec une version modernisée, enrichie en informations pratiques, plus légère graphiquement pour vous permettre de visualiser plus facilement les tâches à réaliser.

### Besoin de conseils ?

Vous souhaitez apprendre les bons gestes pour l'entretien et les petites réparations de votre logement ? En plus des ateliers évoqués plus haut dans ce journal, Actis propose des tutos vidéos et fiches pratiques.

Rendez-vous sur : [www.actis.fr/locataires-logement-actis/mon-logement/](http://www.actis.fr/locataires-logement-actis/mon-logement/)